

Rapport des SCICTR

Numéro 9, septembre 2007

État des gains d'efficacité des dépôts d'empreintes digitales et de casiers judiciaires du Canada

CERTIFICATION DES FOURNISSEURS ET DES ORGANISMES AUPRÈS DU SCICTR

Se connecter pour obtenir des résultats plus rapides

L'amélioration de la prestation des services relatifs aux empreintes digitales et aux casiers judiciaires des SCICTR via le Projet d'ITR est tributaire de l'augmentation du nombre de transmissions électroniques d'empreintes digitales et de la diminution du nombre de transmissions sur papier. Le traitement électronique automatisé permet aux SCICTR d'assurer un service accéléré et de gérer des volumes plus importants. La norme sur les transmissions électroniques [version 1.7.7 du Document de contrôle d'interface NIST des Services nationaux de police (DCI NIST des SNP)] établit les bases de cette automatisation. Les organismes et les fournisseurs peuvent profiter du processus de certification des SCICTR pour vérifier s'ils respectent la norme.

Le processus de certification des organismes permet de vérifier si l'équipement des organismes :

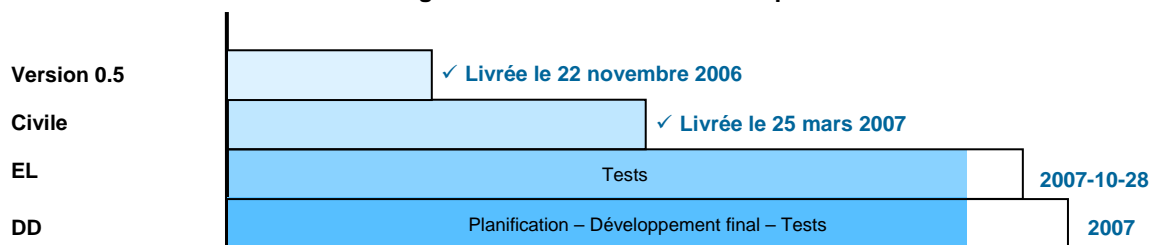
- est correctement installé, intégré et configuré dans les locaux de l'organisme;
- est capable d'échanger par voie électronique des transactions conformes à la version 1.7.7 du DCI NIST des SNP;
- figure dans la liste des produits certifiés du *Federal Bureau of Investigation* (FBI).

Nous demandons aux fournisseurs de certifier leur équipement et leurs systèmes pour nous assurer qu'ils produisent des images de qualité satisfaisante et qu'ils sont conformes à la version 1.7.7 du DCI NIST des SNP. Les fournisseurs doivent obtenir du FBI la certification de la conformité avec sa spécification de qualité d'image EFTS (Electronic Fingerprint Transmission Specification) avant d'entamer le processus de certification des SCICTR.

Pour veiller à ce que les organismes profitent des gains d'efficacité apportés par le nouveau système, les SCICTR apporteront leur appui aux organismes comme aux fournisseurs tout au long du processus de certification.

ÉTAT DU PROJET D'ITR

Progrès de la mise en œuvre de la phase 1



Phase 1 du Projet d'ITR – points forts de la version civile

- Le SAID du Projet d'ITR continue de produire des résultats pour les organismes des SCICTR. Au 17 septembre, le nombre d'identifications d'empreintes latentes s'est élevé à 1465.
- Les travaux de migration visant à donner l'accès au nouveau système au *Federal Bureau of Investigation* et à Transports Canada se poursuivent. Bien que les travaux avancent, on a décidé de reporter la migration des deux organismes; celle-ci sera effectuée après la diffusion de la version pour les empreintes latentes.

Phase 1 du Projet d'ITR – Points forts de la version pour les empreintes latentes

- La diffusion de la fonctionnalité relative aux empreintes digitales latentes est toujours prévue pour le 28 octobre.
- Les essais d'acceptation par les utilisateurs commenceront le 2 octobre.
- Les organismes appartenant au Groupe de travail sur les casiers judiciaires des SCICTR passeront au nouveau système avec cette version.
- Un plan de livraison des transcodedeurs a été ébauché et l'ordre de migration des organismes a été fixé.
- La première séance de formation sur le transcodedeur a commencé le 24 septembre. Les membres du Groupe de travail sur le SAID qui ont participé à cette formation ont été enthousiasmés par le fonctionnement du nouveau système et sont impatients de profiter des avantages qu'il apportera à leur service.

Phase 1 du Projet d'ITR - Points forts de la version pour les décadactylogrammes

- La fonctionnalité relative aux décadactylogrammes sera activée quand la version pour les empreintes latentes fonctionnera comme prévu.
- Des travaux de planification sont en cours pour organiser la migration des services de police restants qui échangent des empreintes digitales électroniques avec l'ancien système.
- La phase 1 du Projet d'ITR sera conclue après cette mise en œuvre.

Le point sur la phase 2

La demande de proposition relative au processus de traitement des transmissions des casiers judiciaires est arrivée à échéance le 26 septembre dernier, et les évaluations sont en cours. La préparation en vue de la conception détaillée du nouveau système comprend le développement du système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), la révision de l'architecture du système, la rédaction du DCI NIST des SNP à l'appui de la phase 2 et la conception d'un prototype de la bibliothèque des inculpations et des jugements. Les travaux devraient commencer au début de l'année 2008.

Mobilisation des organismes

Au cours d'une téléconférence tenue le 14 septembre, des membres du personnel des SCICTR et du Projet d'ITR ont fourni des précisions finales sur la version pour les empreintes latentes afin de préparer les membres du Groupe de travail sur le SAID en vue de la migration. Le 25 septembre, les SCICTR et le Projet d'ITR ont organisé une téléconférence avec certains membres du Groupe de travail sur les casiers judiciaires pour discuter de l'élaboration des processus relatifs aux casiers judiciaires prévus pour la phase 2. On a révisé ces processus à la lumière des remarques formulées par les membres du groupe de travail à l'occasion de la réunion initiale au mois de mai. Les processus révisés ont bien été accueillis, et ils orienteront le développement de nouveau processus de traitement des casiers judiciaires.

Préparation des organismes – Le point sur la certification

Le groupe Soutien opérationnel et Services aux clients des SCICTR commencera au mois d'octobre à certifier les organismes pour l'accès au nouveau système. Le premier organisme soumis au processus de certification sera le Service de sécurité du Sénat, qui recourt aux services d'empreintes digitales civiles des SCICTR pour faire des vérifications de sécurité pour le Sénat du Canada. Six autres organismes fédéraux attendent la certification pour le traitement des empreintes civiles. La priorité est accordée aux organismes selon la date à laquelle ils ont communiqué avec les SCICTR pour demander la certification. Les organismes demandeurs doivent avoir acheté et installé au préalable de l'équipement ou des systèmes certifiés. Les SCICTR souhaitent encourager la transmission d'empreintes par voie électronique et veilleront à ce que la certification de ces organismes se fasse dans les meilleurs délais. On pourra obtenir des renseignements sur la certification, notamment les *Lignes directrices relatives aux messages SMTP NIST* revues récemment, sur le site Internet du Projet d'ITR à l'adresse http://www.rcmp-grc.gc.ca/rtid/index_f.htm ou en communiquant avec le coordonnateur de la certification des SCICTR par courriel à l'adresse RTID_ITR_Certification@rcmp-grc.gc.ca.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Organismes : Soutien opérationnel et Services aux clients, SCICTR
Courriel : RTID_ITR_Certification@rcmp-grc.gc.ca

Renseignements généraux : Courriel : RTID_ITR@rcmp-grc.gc.ca, ou site Web
http://www.rcmp-grc.gc.ca/rtid/index_f.htm.

Services : Le directeur, Services canadiens d'identification criminelle en temps réel, DG de la GRC,

Dactyloscopiques : immeuble des SNP, 1200, promenade Vanier, Ottawa ON K1A 0R2